



SEL DE SEIGNETTE (E337)

Produit également connu sous les dénominations :
 Tartrate double de Potassium et de Sodium – Sel de La Rochelle
 Sel de Potassium et de Sodium de l'Acide Tartrique L(+)

Formule chimique

- ◆ Formule brute: $\text{KNaC}_4\text{H}_4\text{O}_6, 4 \text{H}_2\text{O}$
- ◆ Formule développée: $\text{COOK-CHOH-CHOH-COONa}, 4 \text{H}_2\text{O}$
- ◆ Poids moléculaire: 282,23 g

Propriétés physiques

Poudre cristalline blanche ou cristaux incolores, saveur légèrement amère, sans odeur.

- ◆ Densité de masse (25 °C) : 1,1 kg/L
- ◆ Point de fusion: 70-80 °C
- ◆ Température de décomposition: 220 °C
- ◆ Pouvoir rotatoire spécifique $[\alpha]_{20/D}$: entre +28° et +30° (en concentration 5 % dans l'eau)
- ◆ pH à 25 °C dans l'eau (1,47 g/ml H₂O): 6.5 – 8.5
- ◆ Pratiquement insoluble dans l'alcool et dans l'éther.

Numéros d'identification

- ◆ C.A.S.: 6381-59-5
- ◆ C.E.E. : E 337
- ◆ EINECS: 206-156-8

Conditionnement

Emballage standard: Sac papier multiplis doublé polyéthylène de 25 kg net
 Emballages sur demande: Big-bag polypropylène tissé doublé polyéthylène de 500 kg ou 1 tonne

Stockage - stabilité

Le Sel de Seignette doit être conservé dans un emballage hermétique et stocké dans un endroit sec à l'abri de l'humidité et dans des conditions normales de température. Il doit être isolé de toute source de chaleur ou ignition. C'est un composé stable qui ne s'altère pas dans le temps si ces consignes de stockage sont respectées.

Une date de péremption est toutefois donnée selon la réglementation. Elle est de 5 ans. Ce produit a une tendance au mottage, un stockage prolongé n'est pas conseillé, surtout pour des granulométries fines.



SEL DE SEIGNETTE (E337)

Produit également connu sous les dénominations :
Tartrate double de Potassium et de Sodium – Sel de La Rochelle
Sel de Potassium et de Sodium de l'Acide Tartrique L(+)

Présentation

Le Sel de Seignette est commercialisé sous forme de cristaux et de poudre. Merci de nous contacter pour plus d'informations sur les différents grades disponibles.

Informations complémentaires

- ◆ Le sel de Seignette et les matières premières sont NON-OGM.
- ◆ Le sel de Seignette ne contient pas les allergènes spécifiés dans l'annexe III bis de la Dir. CE 68/2007
- ◆ Application du système d'autocontrôle HACCP
- ◆ Produit pré-enregistré REACH

Utilisations

- ◆ Galvanoplastie
- ◆ Industrie alimentaire (fabrication de pectines et gélatines)
- ◆ Industrie pharmaceutique
- ◆ Papier à cigarettes (régulateur de combustion)
- ◆ Traitement des métaux
- ◆ Piézoélectricité
- ◆ Purification des gaz
- ◆ Encres pour graphiques
- ◆ Argenture des miroirs
- ◆ Réactif de laboratoire

Fiche technique complète et fiche de données de sécurité disponible sur demande à infos@fauresa.com